

Plate-forme d'échanges

**Affichage environnemental des
produits grande consommation**

Date :
2009-10-22

Numéro du document:
N 035

Assistante:
Lydia GIPTEAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Mélanie RAIMBAULT
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 88 80
mélanie.raimbault@afnor.org

**Compte rendu de la réunion de la PF générale
« Affichage environnemental des PGC » tenue le 5
octobre 2009**

COMMENTAIRES/
DÉCISIONS

Annexe 1 : Tableau d'avancement des GT sectoriels
Annexe 2 : Synthèse projet pilote FCD/ANIA/ADEME
Annexe 3 : Calcul biodiversité GT1
Annexe 4 : Présentation T.Poncet

SUITE A DONNER

SOURCE

➤ ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion – Christine CROS (ADEME)

2. Point sur les groupes de travail

- ✓ GT1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)
- ✓ GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)
- ✓ GT 3 « Produits d'entretien, produits du jardin et pesticides » - Claude Perrin (AFISE) ou Marie Coustenoble (INTERTEK)
- ✓ GT 4 H « Hygiène » - Valérie Poullat (GROUP'HYGIENE)
- ✓ GT4 B « Beauté » - Hervé Rebollo (FEBEA)
- ✓ GT 5 « Habillement, textile de maison, chaussures, maroquinerie » - Thierry Poncet (CTC, Fanny Fourcade (IFTH)
- ✓ GT 6 « Produits de construction, décoration (liée à la construction), peintures, colles et vernis » - Etat des lieux des travaux de la DHUP – Nathalie Poulet (DHUP)
- ✓ GT7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)
- ✓ GT8 « Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, Benoit Moreau, UNIC
- ✓ GT10 « Equipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos....) , jeux, jouets », André-Pierre Doucet (FPS)
- ✓ GT11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)
- ✓ GT 12 « Services financiers – banques et assurances » - Stanislas Dupré (UTOPIES)
- ✓ GT format d'affichage – Edouard Fourdrin (ADEME)

3. Information sur les travaux internationaux

4. Prochaines réunions

5. Questions diverses

1. Ouverture de la réunion

C.Cros souhaite la bienvenue aux participants et indique que quelques points généraux, notamment concernant des animations de groupes, doivent être abordés avant de commencer le point sur les activités des groupes. C.Cros rappelle que les présidences de groupes de travail sont validées par la plateforme et que tout le monde a le droit de faire des commentaires ou d'émettre des avis vis à vis de ces propositions. La plateforme assure la cohérence d'ensemble des projets et des groupes. Il est également rappelé que les projets pilotes ont vocation à alimenter la réflexion des groupes de travail et que seuls les projets pilotes connus de la plateforme sont considérés.

C.Cros mentionne les questions générales à aborder :

Demande du GT1 d'établir un sous-groupe dédié aux produits de la mer.

Célène demande quelle est la pertinence d'un tel groupe puisqu'une catégorie de produit est définie par une unité fonctionnelle et que celle retenue par le GT1 est le kilogramme ou le litre.

C.Cros indique qu'il s'agit en l'occurrence d'enjeux environnementaux différents que pour les autres produits du GT1. Célène précise qu'il s'agit d'une question ouverte dans la mesure où la filière viande est également en cours de réflexion.

C.Cros note qu'il n'y a pas d'opposition à la création de ce sous-groupe mais qu'il est important de réfléchir à la cohérence des conclusions.

Positionnement des produits de la literie (couettes, oreillers..)

Doivent ils être dans le GT5 (textile) ou dans le GT7 (literie, ameublement...)

Il semble plus logique que ces produits soient traités dans le GT5 mais les participants n'ayant pas d'avis particulier, la question sera vue entre les présidents des groupes en question et de leurs participants.

GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture (UNIC- Union nationale de l'imprimerie et de la communication) » demande de créer un sous groupe sur les papiers

L'UNIC a déjà fait part de sa volonté d'animer ce groupe 8. Une proposition a été reçue du groupe Hammelin pour créer un sous groupe spécifique aux papiers. Il est suggéré que ces deux organismes se mettent en relation pour en discuter. B.Moreau (UNIC) approuve cette proposition.

Scindement du GT10 "Articles de sport, jeux, jouets..."

Il avait déjà été proposé et accepté de diviser ce groupe en deux dont l'un serait dédié aux jeux et jouets.

La FJP (Fédération française des industries du Jouet et de la Puériculture) confirme son intérêt pour animer ce groupe et précise qu'il ne traitera pas de la puériculture.

Cette proposition est validée.

Il est demandé si l'objectif d'une scission entre deux groupes est bien d'avoir une méthodologie différente. C.Cros indique que dans le cas du GT10 ce seront bien 2 groupes distincts. Par contre dans le cadre du GT1 et des produits de la mer, il s'agit d'un sous-groupe : l'unité fonctionnelle est bien la même mais les enjeux sont différents et la question est de savoir s'il faut un indicateur particulier pour les produits de la mer, notamment vis à vis des enjeux de biodiversité.

GT14 "bijouterie, horlogerie."

CETEHOR serait intéressé pour animer ce groupe avec le syndicat Saint-Eloi – Union du commerce Horlogerie - Bijouterie. Ces organismes doivent encore valider cette demande d'animation. Le principe est validé.

Décision de convoquer une réunion du GT méthodologie générale sur la durabilité (durée de vie des produits)

C.Cros rappelle que la dernière plate-forme avait conclu sur la nécessité de convoquer un groupe transversal sur la durée de vie des produits. Ce groupe ne s'est pas encore tenu à cause de la période de congés d'été et de la force de la reprise en septembre. La date retenue pour cette réunion est le **20 octobre 2009 à 9H00 (AFNOR)**.

Précision sur l'annexe méthodologique du BP X30-323

Page 12 : Sur le stockage du carbone biomasse, le rédactionnel actuel comporte une ambiguïté : le groupe avait abordé le fait que seuls les produits stockant le carbone sur une durée supérieure à un an étaient considérés. Les produits alimentaires ne sont notamment pas considérés comme stocker du carbone. Pour lever toute ambiguïté, il faudrait le préciser. La phrase suivante pourra être ajoutée à l'annexe :

"Ne sont considérés comme stocker le carbone biogénique que les produits qui le stockent sur une période de plus d'un an. Les produits alimentaires ne sont notamment pas considérés comme stockant du carbone."

La révision de 2010 devra notamment se pencher sur les dynamiques de dégradation des produits stockant du carbone biogénique en décharge pour les préciser.

Les membres valident ce point.

2. Point sur les groupes de travail

Toutes les discussions s'appuient sur le tableau d'avancement des groupes de travail en annexe 1 de ce compte rendu.

✓ *GT1 « Alimentation et aliments pour animaux »*

Mr Diercxsens présente une synthèse du projet pilote ANIA/FCD/ADEME (Annexe 2).

Mr Diercxsens précise également que le GT1 restreint a avancé sur les discussions liées aux enjeux environnementaux et aux indicateurs d'impacts pour les produits agricoles.

L'unité fonctionnelle retenue n'est pas totalement consensuelle (1kg ou 1L) mais reste la plus parlante au consommateur qui est habitué au kg ou au litre dans son acte d'achat.

Le groupe a également poursuivi sa réflexion sur les aspects liés à la biodiversité, la qualité de l'eau et les règles d'allocation entre produit et co-produit. Le GT1 restreint est en faveur d'une répartition économique, sur la base du prix de vente et non celui du coût de la transaction. Une réunion du GT1 restreint se tiendra en janvier afin de poursuivre ces discussions.

Comment vont être testés les 150 produits du projet ANIA/FCD et les résultats seront-ils comparés à des ACV détaillées faites en parallèle?

Le détail n'est pas disponible mais des comparaisons seront faites entre des ACV complètes et des ACV simplifiées sur certains de ces produits.

Les produits issus de l'agriculture biologique seront-ils abordés?

Il est rappelé que les produits issus de l'agriculture biologique ne sont pas traités en tant que tels et ne font pas l'objet d'une unité fonctionnelle particulière. Le groupe de travail a bien en tête d'identifier un indicateur permettant de rendre compte auprès des consommateurs de l'intérêt environnemental des produits issus de l'agriculture biologique. De plus, des différences au niveau des pratiques agricoles pourront apparaître grâce aux indicateurs qui seront retenus pour les produits alimentaires.

Quel est le mode de calcul pour la surface de biodiversité équivalente et la prise en compte du type d'exploitation mis en place (monoculture, plusieurs petites exploitations.....) ?

Il semble que ce point soit pris en compte dans la méthode proposée par le GT1 restreint (cf annexe 3). Toutefois, il ne semblerait pas encore à même de prendre en compte les spécificités de productions en zone tropicale.

Comment est envisagé le calcul de l'écotoxicité et de l'eutrophisation et leur agrégation ?

Cette question est encore sujette à discussion. L'orientation actuelle est de retenir un indicateur end-point qui regrouperait ces deux aspects. Cet indicateur ne serait pas une agrégation de deux indicateurs d'impact, mais construit en fonction des atteintes au milieu.

(cf methodo : <http://www.sph.umich.edu/riskcenter/jolliet/impact2002+.htm#form2>)

En complément, Mr Diercxsens indique les recommandations faites par le CCD et les questions liées à l'unité fonctionnelle lorsqu'on tient compte d'une partie du produit non comestible. Le souhait également du CCD de prendre en compte la question du gaspillage et d'intégrer les impacts lorsque des produits sont jetés au niveau de la distribution.

Mr Diercxsens mentionne également la lettre reçue du CGI à laquelle l'ADEME a répondu et qui a été diffusée au GT1 ainsi qu'aux membres de la plateforme.

La prochaine réunion du GT1 est fixée au 5 novembre 2009 à 9H30.

Une question est posée entre le décalage de date à laquelle l'affichage sera obligatoire et où les indicateurs seront effectivement prêts.

C.Cros rappelle que la plateforme n'est pas une enceinte où l'on peut discuter de la réglementation. Elle précise toutefois que la rédaction des décrets d'application n'a pas débuté et qu'elle se fera suite à nos travaux, sans pour autant qu'il s'agisse nécessairement d'un "copié/collé". La faisabilité est assurée par le biais des projets pilotes et pour l'instant, on ne sait pas si le gouvernement décidera d'aller plus vite si un GT n'a pas fini.

✓ **GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)**

C.Jammes indique qu'il n'y a pas eu d'autres réunions du groupe depuis la précédente réunion de plateforme.

Lors de la prochaine réunion (13 octobre), une présentation du projet pilote FNAC devrait être faite ainsi qu'une présentation de l'ACV du téléphone portable réalisée pour l'ADEME en 2008. Une présentation par Domergie du programme PEP (Profil Environnemental Produit – Déclarations environnementales de type III) qui précise des règles spécifiques pour le secteur électrique et électronique est également prévue, mais pour une prochaine réunion. Il s'agit plus d'une démarche B to B mais certains éléments ou règles devraient être comparables.

✓ **GT 3 « Produits d'entretien, produits du jardin et pesticides » - Claude Perrin (AFISE) ou Eric Boespflug (INTERTEK)**

M.Coustenoble d'Intertek présente l'état d'avancement du GT3.

Le groupe s'est réuni en septembre, ainsi que le groupe du projet pilote (lessives poudres, liquides et liquides compactes).

Les indicateurs précédemment définis n'ont pas été remis en cause.

Une étude a été faite sur la possibilité d'utiliser la méthode Usetox, la méthode utilisée dans le cadre des écolabels et la méthode CML. Certains facteurs de caractérisation sont absents dans les méthodes Usetox et CML mais ils y sont tous dans la méthode écolabels. Usetox reste toutefois valable, notamment pour les lessives liquides. Pour les autres, il s'agit d'identifier des substances chimiques « voisines » ou « génériques » pour lesquelles nous pouvons disposer de facteurs de caractérisation dans ce modèle. Les résultats de l'étude devraient être mis à disposition prochainement.

Le groupe avance également sur le choix des données à collecter. Plusieurs scénarios ont été mis en place pour la collecte et la vérification. Beaucoup de données doivent être collectées et traitées avant de voir celles qui sont vraiment à l'origine des impacts.

C.Cros mentionne que l'impact toxicité est le sujet qui amène le plus de questionnement et qu'une réunion transversale sera organisée sur ce thème pour assurer l'homogénéité de sa prise en compte. Cette réunion se tiendra lorsque les groupes auront avancé sur ce point.

Il est demandé à ce qu'un intervenant spécialiste de REACH puisse intervenir afin d'indiquer ce qui est mis en œuvre dans ce cadre et qui pourrait venir alimenter la réflexion.

✓ **GT 4 H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUP'HYGIENE)**

V.Pouillat indique que ce groupe s'est réuni le 30 septembre et qu'il a commencé à discuter de l'unité fonctionnelle pour les couches bébés. Celle retenue dans le cadre de l'ACV comparative couche jetable/lavable a été rejetée et le groupe s'oriente vers deux possibilités :

UF1 : Changer le bébé pendant 24H (il est demandé à ce que la formulation soit revue (ex : maintenir le bébé au sec pendant 24H))

UF2 : Choix de la couche. Celle-ci pose un problème dans la mesure où la fonctionnalité du produit est mise de côté.

Il a également été précisé que le projet pilote ADEME/ANIA/FCD ne travaillera pas sur les couches.

Le second produit sur lequel le GT4H va travailler est le papier toilette qui lui est concerné dans le cadre du projet pilote ADEME/ANIA/FCD. Le groupe est donc en attente des résultats.

Il a également été convenu que lors de la prochaine réunion des discussions auraient lieu autour des indicateurs déchets et consommation de ressources non renouvelables.

Pour les couches lavables, le groupe de travail manque de représentants des professionnels concernés.

✓ **GT4 B « Beauté » - Hervé Rebollo (FEBEA)**

H.Rebollo indique que ce groupe ne s'est pas réuni depuis la dernière plateforme. La prochaine réunion étant prévue le 7 octobre.

H.Rebollo indique que l'étape de collecte des données pour le projet pilote shampoings est quasiment terminée. Il signale que les petites et moyennes entreprises ont des difficultés à suivre les travaux en cours, et qu'elles auraient besoin d'une aide à l'appropriation des méthodologies.

C.Cros souligne que ce point n'est pas particulier au secteur de la beauté, mais bien transversal à tous les groupes de travail. Elle indique que le guide de lecture de l'annexe méthodologique déjà annoncé au sein de cette plate-forme sera disponible sous 15 jours, ce guide étant particulièrement destiné aux PME afin de les aider à comprendre les décisions prises et comment se préparer. C.Cros rappelle que, s'il est légitime que les PME se préoccupent des décisions prises et de leur applicabilité à leurs caractéristiques propres, elles n'auront jamais à utiliser les méthodologies en tant que telles, mais des outils de calcul adossés à ces méthodologies. L'ADEME devrait développer des outils de calculs adossés à la base de données et accompagner les entreprises pour l'appropriation de ces outils.

Un projet pilote est également en cours avec la DGCIS à destination des PME. Un travail est également effectué en lien avec le comité CCNA de l'AFNOR, en charge des questions propres à l'artisanat.

✓ **GT 5 « Habillement, textile de maison, chaussures, maroquinerie » - Thierry Poncet (CTC)**

T.Poncet présente les avancées du groupe sur les aspects cuir/chaussures (cf annexe 4). La question discutée actuellement concerne la durée de vie des produits et le groupe a fait des propositions pour en rendre compte.

L'unité fonctionnelle choisie est pour la chaussure homme ville, une paire de chaussures taille 42 portée 1 saison. Pour les modèles femme, la taille 38 a été retenue. Quant aux chaussures enfant, il s'agit de la taille 28.

Le même travail sur la durabilité sera fait sur la chaussure femme et enfant et sur les articles de maroquinerie.

Pour les enjeux, l'effet de serre et l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables ont été identifiés. Des discussions ont lieu au sujet de la pollution de l'eau et de l'acidification de l'air.

Les données à l'origine des impacts seraient pour les chaussures :

- les matériaux utilisés ;
- les procédés de fabrication ;
- le transport s'il est effectué en avion.

Quant au scénario de fin de vie, la filière des ordures ménagères est retenue.

Concernant la partie textile, E.Fourdrin indique que ce groupe se pose également la question de la durabilité. L'idée serait de partir sur la même approche mais le groupe n'est pas aussi avancé.

L'unité fonctionnelle pour le textile/linge de maison reste une journée porté/lavé.

Les enjeux environnementaux seraient :

- Effet de serre ;
- Eutrophisation ;
- Pollution photochimique ;
- Consommation d'eau ;
- Acidification ;
- Consommation de ressources non renouvelables.

Les données à l'origine des impacts sont encore à discuter. Les premières orientations sont les suivantes :

- Matières premières ;

- Procédés de fabrication ;
- Ennoblement ;
- Entretien (lavage, repassage ...) ;
- Fin de vie.

✓ **GT 6 « Produits de construction, décoration (liée à la construction), peintures, colles et vernis » - Etat des lieux des travaux de la DHUP – Nathalie Poulet (DHUP)**

N.Poulet fait le point sur le travail de la DHUP lié à « l'étiquetage environnemental et sanitaire des produits de la construction ». Ce travail s'appuie sur la norme NFP01-010.

Une réunion du groupe appelé "information environnementale des produits de la construction et décoration" s'est tenue en septembre avec comme organisation la même que celle du groupe sur le volet sanitaire. Les participants sont des fabricants, entreprises de construction, distributeurs de produits, MEEDDM, CSTB, ADEME et le Ministère de l'économie et de l'industrie.

Le calendrier est prévu en deux phases, une première de consolidation de la méthodologie de calcul des indicateurs environnementaux. Cette phase sera close au printemps 2010.

Une deuxième phase devra définir des indicateurs significatifs par catégorie de produits, une échelle de valeur et un format d'affichage. A partir de 2011 les premières catégories soumises à affichage seraient définies.

Le groupe se pose aussi la question de la durée de vie. L'idée serait de partir sur une durée de vie par défaut définie par catégories de produits et de pouvoir y déroger dès lors que le fabricant peut le justifier via des essais ou en définissant les modalités de maintenance.

La durée de vie des FDES serait de 2 ans pouvant être allongée dans la mesure où le fabricant mènerait une étude de sensibilité afin de déterminer les principaux contributeurs à l'impact du produit. La vérification serait toujours une démarche volontaire.

L'intérêt de fournir des données collectives est reconnu notamment parce qu'il permet de réduire les coûts mais il y a une volonté de travailler à un indicateur d'homogénéité qui puisse caractériser la dispersion des données.

Il est demandé si les résultats de l'étude d'impacts mentionnée lors de la précédente réunion de la plateforme sont disponibles.

Ces résultats sont disponibles mais pas de manière électronique. Il faut en faire la demande auprès du ministère.

C.Cros demande à ce que les propositions du ministère soient diffusées au groupe afin qu'il puisse y avoir une remontée de commentaires auprès de la DHUP.

✓ **GT7 « Ameublement » - Bertrand Demarne**

B.Demarne indique que le projet pilote a débuté avec la collecte des données pour première étape, l'objectif étant de réaliser des ACV sur une sélection de produits d'ameublement (litterie, siège rembourré, rangement cuisine, meublant massif). La fin de ce projet est prévue en juin 2010.

La question de la durée de vie et de ramener à une unité de temps se pose toujours dans ce groupe qui tient une réunion ce même jour.

✓ **GT8 « Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture (UNIC- Union nationale de l'imprimerie et de la communication) »**

La première réunion du groupe n'est pas encore planifiée, les membres intéressés pour participer à ce groupe sont invités à le faire savoir à Lydia Gipteau : lydia.gipteau@afnor.org. Le groupe Hammelin et Mr Moreau se mettront en relation pour le sous groupe papiers proposé.

✓ **GT10 « Equipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos...) , jeux, jouets » - André Pierre DOUCET (FPS)**

E.Fourdrin présente les travaux de ce groupe (cf annexe 1) qui se pose également la question de la durée de vie des produits.

Le groupe ne traitera plus des jeux et jouets puisque la FJP a confirmé son accord pour animer un groupe dédié à ces produits.

✓ **GT11 « Outillage non électrique et quincaillerie » (UNIQ – Union nationale des industries de la quincaillerie)**

Decayeux indique que la première réunion de ce groupe s'est tenue le 10 septembre.

Ce groupe aura deux types de produits à distinguer, ceux qui sont directement utilisés par le consommateur (ex : boîte aux lettres) et ceux qui sont intégrés dans un autre produit (ex : poignée de porte).

Il a été proposé de commencer avec des produits pour lesquels des ACV existeraient ou seraient en cours. Quatre articles ont été sélectionnés :

- Boîte aux lettres ;
- Forêt béton ;
- Poignée de porte/ Béquille ;
- Truelle ou masse (si le groupe parvient à réunir les industriels concernés).

La prochaine réunion du groupe est prévue le 7 décembre 2009, il s'agira de discuter des problématiques liées aux unités fonctionnelles et de savoir ce qui doit être utilisé comme références (tests, FDES.....).

Une question est posée sur le distinguo entre les produits de la construction et la quincaillerie.

N.Poulet indique que les produits de la construction sont définis dans le cadre de la directive produits de la construction et sont traités a sein du groupe de la DHUP (éq GT6). Il est donc recommandé que les deux animateurs se rapprochent.

✓ **GT 12 « Services financiers – banques et assurances » - Stanislas Dupré (UTOPIES)**

Pas d'informations

✓ **GT format d'affichage – Edouard Fourdrin (ADEME)**

E.Fourdrin présente les travaux du groupe « format d'affichage ».

Il s'agit de proposer un tableau reprenant des scénarii possibles pour l'affichage environnemental et précisant les avantages et les inconvénients pour chaque scénario. Ce tableau sera ensuite transmis au ministère.

Le groupe discute des points suivants :

- Nombre d'indicateurs, nombre identique entre catégories ?

Un indicateur unique aurait l'intérêt de la lisibilité envers le consommateur mais la difficulté d'avoir un sens scientifique. Plusieurs indicateurs auraient l'intérêt de la pédagogie multicritère envers le consommateur et sa solidité scientifique mais la difficulté d'être intégré dans les critères de choix de part leur complexité. S'il devait y avoir plusieurs indicateurs restitués au consommateur, il ne paraît pas nécessaire que le nombre soit identique selon toutes les catégories. La plate-forme convergence sur le fait qu'en tout état de cause, la restitution au consommateur sur le lieu d'achat ne peut excéder 3 indicateurs.

- Dénomination des indicateurs (réelle ou termes génériques)

L'avantage d'une dénomination générique est que le consommateur aura toujours les mêmes repères, par contre cela pose un problème de transparence vis à vis de ce qui est regroupé derrière cette dénomination commune (ex : climat, épuisement des ressources...). Le consommateur pourrait être amené à comparer des chiffres non comparables ou additionner des indicateurs de nature différente.

- Indicateur normé ou pas, en relatif ou absolu

La valeur absolue a l'avantage de donner une information concrète au consommateur, elle lui permet de comparer deux produits. Elle peut cependant donner une illusion de précision sur des chiffres soumis à incertitude. Le groupe a considéré que la transmission du degré de fiabilité des données est le défi central de l'affichage. Il ne saurait être question de transmettre une information relative à l'incertitude en tant que telle car elle ne pourrait être comprise par le consommateur. En revanche, tous les groupes de travail devront être vigilants au nombre de chiffres significatifs après la virgule, autrement dit, à l'unité de restitution au consommateur.

Le consommateur aura du mal, dans un premier temps, à percevoir l'enjeu environnemental derrière une donnée qu'il ne connaît pas.

Pour répondre à cette difficulté de compréhension, une possibilité est de normer les résultats en les fournissant par exemple ramenés à la pollution moyenne journalière d'un européen. L'idée est de trouver la norme la plus parlante pour le consommateur. La difficulté est de s'accorder sur la définition de la norme car l'importance relative des indicateurs dépendra de la norme retenue. Elle est nécessairement porteuse de sens : ramenée à des impacts annuels, l'indicateur sera très faible, ramené à des indicateurs quotidiens, il risque de donner un sentiment de « droits ». Il pourrait être plus signifiant de fixer la norme en fonction d'objectifs à atteindre (i.e. réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050) plutôt qu'en fonction d'un état des lieux. La comparaison entre les différents objectifs est alors également posée.

La contextualisation à l'aide d'une échelle relative pourrait aider à une meilleure interprétation de la valeur absolue. Pour cette échelle, il faudrait définir des valeurs seuils et connaître les valeurs minimum et maximum.

- Homogénéité du visuel

L'homogénéité de la construction de la donnée est une condition de la réussite de l'affichage environnemental. Une homogénéité parfaite du visuel (couleurs, police de caractère...) aurait l'intérêt d'offrir un repère fixe au consommateur et donc d'en faciliter la compréhension. D'un autre côté, il pourrait pousser à des comparaisons indues entre produits. De plus, il est difficile d'assurer un visuel fixe entre des produits ou des supports d'affichage aux réalités très diverses.

- Fiabilité (cf. Indicateur normé ou pas, valeur absolue ou relative)
- Support additionnel

Un support complémentaire (site par exemple) regroupant des informations, des explications, des conseils est intéressant pour le consommateur. Ce support devrait être mis en place par un organisme neutre.

Les industriels pensent qu'il est préférable d'envisager la diffusion **sur un site internet complémentaire** de l'affichage environnemental des références commerciales sur la base du volontariat, étant donné que la coordination et la maintenance d'un tel site peuvent s'avérer très complexes.

Il est précisé que les importateurs se posent beaucoup de questions pour savoir où sera affichée l'information car ils n'est pas prévu de faire des chaînes spécifiques pour les produits à destination de la France étant donné que cela n'est pas issu d'une directive européenne.

Il est noté que le terme étiquetage est de plus en plus utilisé et qu'il ne faudrait pas arriver à une dérive.

C.Cros précise qu'il y a éventuellement un glissement d'attente afin d'avoir des éléments plus solides sur la responsabilité des uns des autres mais que l'on est bien sur une approche "affichage". Ce groupe aura un rôle de transmission d'informations auprès du ministère.

3. Point sur les travaux internationaux ISO.

L'ISO 14067-1 et 2 sur l'empreinte carbone des produits (quantification et communication) est en cours d'élaboration et en est au deuxième document de travail. La France reste très active sur ce sujet et en particulier l'ADEME. Le groupe se réunira à nouveau fin octobre à Vienne.

Avant de clore la réunion, deux dates sont retenues : **5 janvier 2010 - 9H30 et 2 avril 2010 - 9H30.**

ANNEXE 1 : Tableau d'avancement des groupes sectoriels

Tableau d'avancement des groupes de travail sectoriels – 05 octobre 2009

	Catégories de produits	Unité fonctionnelle	Impacts / Enjeux environnementaux	Indicateurs	Données	Allocations entre produits et co-produits
GT1	Produits alimentaires et aliments pour animaux (produits agricoles)	1kg ou 1 l de produit	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Eutrophisation - Biodiversité - Ecotoxicité / Utilisation de pesticides - Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) - Surfaces de biodiversité (ha) - Eutrophisation des eaux* (?) - Toxicité aquatique* (USETOX, IFT ?) * Indicateurs agrégés (qualité de l'eau) 		Allocation par valeur économique
GT2	<ul style="list-style-type: none"> - Téléphone portable - TV - Perceuse / visseuse - petit électroménager 		<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Consommation d'énergie - Epuisement des ressources naturelles - Substances dangereuses - Déchets 			
GT3	Lessives	Un lavage, une dose recommandée, un poids moyen de linge lavé	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Consommation d'eau - Consommation d'énergie - Milieu aquatique et toxicité - Emballages 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) - Consommation d'eau (m³) - Consommation énergétique (MJ) - Ecotoxicité (USETOX / ecolabel ?) - déchets ultimes issus des emballages primaires (kg) 		
	Lingettes					
GT4a	Hygiène portée (couches)	<ul style="list-style-type: none"> - changer le bébé pendant 24 heures - une couche 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Déchets ? - Consommation de ressources non renouvelables ? 			

	Produits en feuilles (papier toilette)					
GT4b	Produits rincés (shampoings)	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser une quantité de shampoing de 8g - Utiliser une quantité x d'extrait sec 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Consommation d'eau - Déchets - Pollution aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) - Consommation d'eau (l) - Production de déchets ultimes (kg) - Toxicité aquatique (ecolabel / USETOX ?) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingrédients - Qté et type d'emballages - Qté de shampoing par lavage - Transformation des emballages - Production des ingrédients - Conditionnement des produits - Transports amont et aval - Qté d'eau et d'énergie - Fin de vie des emballages action des STEP 	
	Produits non rincés					
GT5	Textile (Durabilité)	Une journée portée (utilisée pour le linge de maison)/ lavé	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Eutrophisation - Pollution photochimique - Consommation d'eau - Acidification - Consommation de ressources non renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) 	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières - Procédés de fabrication - Ennoblement - Entretien (lavage, repassage ...) - Fin de vie 	
	Articles chaussants et maroquinerie (Durabilité)	<ul style="list-style-type: none"> - Porter une chaussure pendant une saison avec les pointures définies suivantes : - Homme : 42 - Femme : 38 - Enfant : 28 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Consommation de ressources non renouvelables - Acidification - Pollution de l'eau (eutrophisation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux - Procédés de fabrication - Transport en avion 	

GT6	Produits de la construction	Groupe piloté par la DHUP				
GT7	Assise rembourrée (Durabilité)	1 place assise, de largeur minimale de 40 cm quand le produit est affiché pour au moins 2 places assises.				
	Mobilier de rangement de cuisine (panneaux de particules) (Durabilité)	1 dm ³ de rangement sans distinction de fonction.	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Gestion des forêts - Consommation de ressources énergétiques - Déchets 			
	Matelas (Durabilité)	1 place de couchage sur sa longueur réelle, de largeur minimale de 70 cm quand le produit est affiché pour au moins 2 places de couchage.	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Consommation d'énergie - Ecotoxicité aquatique - Toxicité humaine - Consommation de ressources non renouvelables - Acidification atmosphérique - Déchets - Oxydation photochimique - Consommation d'eau 			
	Table (Durabilité)	Réflexion en cours				
	- Mobilier de puériculture - Mobilier de jardin (Durabilité)					

GT8	Papeterie, édition, loisirs (CD.....), culture, matériel d'écriture					
GT9	Vaisselle, ustensiles de cuisine, arts de la table et décoration					
GT10	<ul style="list-style-type: none"> - Sacs à dos - Vélos - Skis - Balles / Ballons - Raquette <p>(Durabilité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Unité fonctionnelle basée sur la performance si un test existe. - Sinon : un produit 				
GT11	<ul style="list-style-type: none"> - Boîte aux lettres - Forêts (bétons) - Béquilles / Poignées - Truelle et masse 					
GT12	Services financiers					
GT13	Voitures et deux roues motorisés	Ces groupes de travail se situent à un deuxième niveau de priorité.				
GT14	Bijouterie (lunettes), joaillerie, orfèvrerie,					
GT15	Pièces détachées de l'automobile					

GT16	Instruments de musique	
-------------	------------------------	--

Légende : bleu : catégories de produits identifiées mais traitées ultérieurement dans les GT sectoriels
 rouge : éléments en cours de discussion ou non consensuels au sein des GT sectoriels

Feuille de route du groupe de travail sur le format d'affichage

1. Nombre d'indicateurs

- identique pour toutes les catégories ?
- un ou plusieurs ?

2. Dénomination commune pour les catégories d'impacts ?

3. Résultats normés ou pas ? Quels facteurs de normalisation ?

4. Résultat exprimé en valeur absolue ou en relatif ?

5. Homogénéité du visuel selon les catégories de produits ?

6. Faut-il considérer un indicateur de fiabilité des résultats ?

7. Faut-il envisager un support complémentaire à l'affichage, afin d'obtenir des informations détaillées, conseils d'achat ... ?

8. Faut-il différencier l'affichage selon la fréquence d'achat des produits ?

ANNEXE 2 : Synthèse projet pilote ANIA/FCD/ADEME

Projet FCD - ANIA

EXPERIMENTATION DE L'EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL D'UNE SELECTION DE PRODUITS EN VUE D'UNE INFORMATION DU CONSOMMATEUR

Bilan de la première étape : les entreprises se mobilisent sur cet enjeu environnemental nouveau qui nécessite du temps et de l'expérimentation

Le Grenelle de l'Environnement a retenu la proposition d'améliorer le dispositif d'information destiné au consommateur concernant les caractéristiques environnementales des produits. Ainsi le projet de Loi Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2011, le consommateur devra être informé de l'impact environnemental des produits.

Des travaux méthodologiques ont été ouverts à l'AFNOR, sous la Présidence de l'ADEME, pour fournir des méthodes harmonisées de calcul des impacts. Ces travaux regroupent au sein d'une Plateforme les différentes parties prenantes de la société civile. La Plateforme a adopté un référentiel de bonnes pratiques RBP X30-323 en juillet 2008, complété en juillet 2009 par une annexe méthodologique transversale. Les travaux se poursuivent par catégorie de produits. Le présent projet alimente la Plateforme, tant sur les aspects transversaux que sur les questions sectorielles.

Dans le cadre de la convention qu'elle a signée avec le Ministère en charge du développement durable en janvier 2008, la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD) a choisi de mener une expérimentation de l'évaluation environnementale de 300 produits de grande consommation alimentaires et non alimentaires. Pour l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), un dispositif d'information du consommateur doit impérativement être préparé par la construction d'une méthodologie harmonisée d'évaluation des impacts environnementaux des produits. **La FCD et l'ANIA, pour les produits alimentaires, ont donc lancé en partenariat avec l'ADEME, dès février 2009, une expérimentation. Ces travaux visent à analyser la faisabilité technique et économique de l'évaluation environnementale des produits en vue d'un affichage et à dégager des principes méthodologiques partagés.** Ce projet a été confié par la FCD et l'ANIA à un consortium mené par BIO Intelligence Service, avec la participation de RDC Environnement et d'Intertek Sustainability Solutions.

La 1^{ère} étape du projet s'est déroulée de février à mai 2009. Son objectif était de calibrer l'étude et la méthodologie, sur la base notamment de la revue de l'existant et de premiers tests. Elle a donné lieu à la production des livrables suivants :

- un rapport méthodologique concernant les données à utiliser,
- un ensemble de fiches méthodologiques précisant certains enjeux spécifiques de la méthode de l'Analyse du Cycle de Vie pour compléter ce rapport,
- une synthèse des initiatives d'affichage environnemental existantes,
- une analyse des enquêtes réalisées auprès des consommateurs,
- un état des lieux des bases de données existantes pour la réalisation d'un affichage environnemental.

Une seconde étape mettra en œuvre les enseignements et orientations méthodologiques sur 300 produits.

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE GENERALE

Les travaux de la FCD et de l'ANIA visent à étudier les conditions de faisabilité d'une évaluation des impacts environnementaux qui :

- soit fondée sur une approche multicritère, c'est-à-dire qui prenne en compte tous les impacts environnementaux pertinents. Car si les émissions de CO₂ constituent un défi écologique clé et une priorité politique, d'autres thématiques peuvent être tout aussi importantes pour notre planète (ex. : la consommation d'eau, la biodiversité...). Si elles sont significatives pour certains produits, celles-ci ne doivent donc pas être omises dans le cadre d'une information du consommateur. De plus une approche multicritère limite les risques de transfert de pollution.
- porte sur l'ensemble des étapes du cycle de vie des produits (« du berceau à la tombe »). Par exemple, pour les produits alimentaires, le cycle de vie comprend notamment les étapes suivantes : la production des matières premières et ingrédients, la transformation industrielle, le transport, la distribution, la consommation et la gestion des déchets des ménages ;
- soit réalisable à un coût acceptable pour les entreprises : la méthodologie devra être suffisamment simple pour être mise en œuvre par toutes, sans discrimination au regard de la taille et des capacités financières
- réponde aux attentes légitimes des consommateurs, notamment concernant la précision des informations communiquées : la méthodologie retenue devra permettre de transmettre une information loyale, pertinente et compréhensible.

ETAT DES LIEUX DES INITIATIVES ACTUELLES

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la 1^{ère} étape de ce projet montre que les quelques **initiatives existantes relatives à l'affichage des impacts environnementaux des produits** sont récentes ou en cours de développement. Elles sont principalement monocritères et portent sur les émissions de gaz à effet de serre (exprimées en équivalent CO₂) des produits. Elles reposent toutes sur une approche "cycle de vie" via la prise en compte des impacts générés à la plupart des étapes du cycle de vie des produits étudiés. Cependant un manque d'harmonisation dans les règles de calcul et les sources de données utilisées peut entraîner des écarts significatifs de résultat pour un même produit.

Ce constat appelle les réflexions suivantes de la part des entreprises partenaires du projet :

- l'absence d'initiative multicritère montre la difficulté et la complexité d'une telle approche ; l'affichage multicritère prévu par la réglementation doit être soutenu par les pouvoirs publics ; il importe en effet d'assurer la disponibilité et la qualité des bases des données pour les catégories de produits visés et de laisser le temps nécessaire aux entreprises pour développer ce type de pratiques ;
- l'existence de méthodologies distinctes en France et au sein de l'UE confirme la nécessité de l'élaboration de normes internationales pour éviter la confusion des consommateurs et la coexistence de dispositifs multiples, ingérable pour les entreprises européennes de la grande consommation ;
- enfin, l'application des normes et guides en vigueur impose une approche « du berceau à la tombe ».

DES PREMIERS ELEMENTS DE CADRAGE METHODOLOGIQUE ...

La 1^{ère} phase des travaux menés par la FCD et l'ANIA a proposé des choix méthodologiques, retenus pour l'évaluation des 300 références visées par l'expérimentation, dont 150 alimentaires. Ces éléments de cadrage sont précisés en annexe.

L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est une méthode complète, relativement précise, qui permet de décrire les caractéristiques environnementales des produits, en prenant en compte toutes les étapes du cycle de vie. C'est une méthode reconnue et décrite par des normes internationales (Normes NF EN ISO 14040 et 14044) mais appliquée très diversement par de nombreux intervenants. Toutefois une ACV *est très longue et coûteuse à réaliser, elle n'est donc pas envisageable de manière systématique dans le cadre d'un affichage obligatoire.*

La FCD et l'ANIA ont choisi de développer et de tester une **méthodologie simplifiée, fondée sur l'ACV.**

- Celle-ci repose sur 2 niveaux de simplification concernant le choix des données relatives aux produits étudiés :
 - Une approche très simplifiée : l'évaluation des caractéristiques environnementales du produit est menée à partir d'informations simples (par exemple types et quantités d'ingrédients, type de transformation, zone géographique d'approvisionnement, type d'emballage).
 - Une approche un peu plus spécifique : l'évaluation des caractéristiques environnementales du produit est menée à partir d'informations plus détaillées et spécifiques au produit étudié (par exemple précisions sur les caractéristiques des ingrédients, les émissions et consommations du site de transformation, la distance et le type de véhicule utilisé pour le transport, les emballages).
Ce niveau d'évaluation apporte, dans la plupart des cas, des informations plus précises. Il permet ainsi de valoriser certaines actions en faveur de l'environnement à toutes les étapes de la vie du produit.
- A ces informations collectées auprès des entreprises de fabrication et de distribution sont associés des facteurs d'impact (par exemple, impact sur l'environnement de la production d'un ingrédient). Ces facteurs d'impact sont généralement recensés dans des bases de données.

Au-delà de ces principes méthodologiques, la 1^{ère} phase de l'expérimentation a permis à la FCD et à l'ANIA de se positionner sur certaines thématiques (le choix des règles de coupures, le choix du mix électrique...), présentées en annexe. Les conclusions de la FCD et de l'ANIA sur l'ensemble de ces points, tels que présentés en annexe, sont adressées à la plate-forme AFNOR pour être partagées dans le cadre du groupe méthodologique transversal.

Trois de ces points sont cruciaux et générateurs potentiels d'incertitudes. Ils nécessitent un approfondissement et des précisions, notamment au regard des discussions internationales en cours :

- règle d'allocation des bénéfices du recyclage,
- allocation des impacts entre co-produits,
- prise en compte de la phase de distribution,

Enfin, certains points n'ont pu aboutir à l'élaboration de recommandations en l'état actuel de l'expérimentation et des discussions, comme l'évaluation de l'impact des produits sur la biodiversité.

Ce premier travail méthodologique amène les entreprises participantes à considérer qu'il est nécessaire d'approfondir l'expérimentation pour bénéficier des retours d'expériences suffisants pour trancher certains points méthodologiques en suspend et pour confirmer les deux niveaux d'approche. La seconde étape du projet sera donc très importante pour tester les hypothèses.

1. Les facteurs d'impact et les bases de données

L'évaluation systématique des caractéristiques environnementales des produits nécessite de disposer d'un grand nombre de données sur les facteurs d'impacts choisis et par conséquent de bases de données plus complètes que celles qui sont actuellement disponibles. Cela est encore plus vrai dans le cadre de l'approche plus spécifique. L'analyse des bases de données existantes réalisée dans le cadre de la 1^{ère} phase du projet a mis en évidence que de nombreux ingrédients, matières premières ou opérations de fabrication ne font l'objet d'aucune donnée d'impact. Par ailleurs, on constate parfois des facteurs d'impacts très différents pour un même ingrédient, selon l'origine de la donnée et les hypothèses de calcul choisies. En outre, on doit noter que les niveaux d'incertitude ou de variabilité ne sont pas disponibles pour la quasi-totalité des données actuellement utilisées.

Ces constats montrent le travail qui reste à réaliser pour permettre la mise en place d'une information environnementale des produits pour les consommateurs. La mise à disposition de données en nombre suffisant par ingrédient/composant dans des bases harmonisées est un préalable incontournable à la construction de facteurs d'impact représentatifs et consensuels. Les entreprises participantes s'inquiètent des coûts liés à la création et à la maintenance de ces bases de données. La prise en charge de ces frais n'est pas envisageable dans la mesure où elles auront en parallèle la charge des frais de gestion internes de cette nouvelle comptabilité environnementale. Elles saluent donc le développement de cette base de données par l'ADEME.

2. La méthodologie d'ACV simplifiée

Par ailleurs, sur les 300 produits sélectionnés pour l'expérimentation, ces travaux montrent l'existence de niveaux de faisabilité différents selon les catégories de produits. L'ANIA et la FCD ont donc choisi de réaliser un premier panorama de la faisabilité d'un affichage environnemental, en l'état des bases de données existantes, sur les 300 produits sélectionnés pour l'expérimentation.

Les tests réalisés sur une dizaine de produits dans le cadre de la 1^{ère} phase du projet, ont montré des niveaux d'incertitude très variables en fonction des données utilisées et des catégories de produits étudiées. L'évaluation des impacts ne peut être parfaite et ne reflète pas exactement la réalité. La variabilité tout d'abord, des approvisionnements, des procédés industriels etc. apporte nécessairement un certain degré d'incertitude. Les facteurs d'impacts ensuite sont à l'origine d'une approximation plus ou moins forte. Il importe pourtant que l'information fournie aux consommateurs soit suffisamment fiable. Il semble nécessaire de définir un niveau d'incertitude acceptable pour évaluer la pertinence des évaluations. L'ANIA et la FCD ont donc choisi d'évaluer au moins qualitativement le niveau d'incertitude associé à chaque évaluation, et de déterminer par catégorie de produit, s'il est possible d'établir un résultat suffisamment fiable pour être transmis au consommateur.

On doit noter que la simplification d'une méthode ACV a l'avantage d'être plus simple et moins coûteuse à renseigner mais génèrera des incertitudes. Il s'agit dans ce domaine d'assurer une information honnête au consommateur pour des raisons tant de crédibilité que d'efficacité environnementale de l'orientation de ses choix.

ET LE CONSOMMATEUR DANS TOUT ÇA ?

Afin de mieux comprendre les attentes du consommateur, qui est la clé de voûte du dispositif d'affichage environnemental, une analyse des études existantes concernant la perception de l'affichage environnemental par le consommateur a été réalisée dans le cadre de la 1^{ère} phase du projet.

On constate un enthousiasme pour les questions environnementales. En revanche les résultats sont contradictoires et **ne permettent pas de conclure entre le besoin d'une information simple et accessible à tous et celui d'une information complète. Par ailleurs il apparaît que les messages écologiques ne sont pas toujours compris ou bien assimilés.**

En outre, **la portée de l'information sur l'acte d'achat n'a pas été relevée** : soit parce qu'elle n'a pas été étudiée, soit parce qu'aucune différence significative n'a été observée en pratique, soit encore, parce que le nombre de produits disposant d'une information de ce type est trop faible pour que le consommateur adopte et utilise cette information

Pour compléter ces résultats, la FCD et l'ANIA, accompagnées par l'ADEME, ont choisi de réaliser une enquête pour mieux cerner les attentes des consommateurs vis-à-vis de l'information environnementale et d'évaluer l'utilisation qu'ils en feront.

CONCLUSION

La démarche de l'ANIA et de la FCD a permis de fixer un cadre méthodologique global pour l'élaboration d'une information environnementale sur les produits à destination des consommateurs. Elle a permis également de réaliser un état des lieux des initiatives d'affichage environnemental déjà existantes, des bases de données actuelles et des attentes des consommateurs.

Durant la 2^{nde} étape du projet, le consortium mené par BIO Intelligence Service, avec la participation de RDC Environnement et d'Intertek Sustainability Solutions, explorera et testera à grande échelle, sur 300 produits, les premières orientations envisagées. Une analyse détaillée de la faisabilité de l'approche sera menée, ainsi que l'évaluation des impacts environnementaux des produits lorsque cela sera possible.

Ces premiers travaux ont montré la nécessité pour les entreprises et les pouvoirs publics de poursuivre les expérimentations en cours et de disposer d'un délai suffisant pour :

- prendre en compte les réflexions internationales et permettre l'harmonisation des méthodes la plus large possible,
- trancher certains points méthodologiques majeurs encore en suspend,
- créer une base de données adéquate.

Ces premiers résultats permettent par ailleurs d'envisager dans certains cas les limites de l'affichage des impacts environnementaux des produits et les avancées qui seront nécessaires. Il est important de pouvoir fournir une information à la fois compréhensible et pertinente. Les difficultés voir l'impossibilité d'évaluer certains impacts ou le niveau d'incertitude des résultats, pourraient remettre en question la pertinence de l'affichage environnemental pour certaines catégories de produits.

Il apparaît indispensable de mieux connaître les attentes des consommateurs. L'affichage environnemental devra donc être progressif et simple : **éduquer est plus efficace qu'informer.** Dans ce cadre, tous les vecteurs devront être explorés. Enfin, il est indispensable d'évaluer les coûts de mise en œuvre de cet affichage. Il importe en effet d'évaluer son bénéfice pour les consommateurs et l'environnement au regard du coût de production de l'information.

ANNEXE TECHNIQUE : DETAIL DES CHOIX METHODOLOGIQUES

1) 2 niveaux d'approche simplifiée

Niveau 1, une approche très simplifiée : l'évaluation des caractéristiques environnementales du produit est menée à partir d'informations simples (par exemple types et quantités d'ingrédients, type de transformation, zone géographique d'approvisionnement, type d'emballage).

Niveau 2, une approche un peu plus spécifique : l'évaluation des caractéristiques environnementales du produit est menée à partir d'informations plus détaillées et spécifiques au produit étudié (par exemple précisions sur les caractéristiques des ingrédients, les émissions et consommations du site de transformation, la distance et le type de véhicule utilisé, les emballages).

Ce niveau d'évaluation apporte, dans la plupart des cas, des informations plus précises. Il permet ainsi de valoriser les actions en faveur de l'environnement à toutes les étapes de la vie du produit.

		Ressources agricoles	Matériaux et composants	Transformation Assemblage	Logistique	Emballages
Niveau 1	Information collectée	Quantité de chaque ingrédient	Quantité et type de chaque composant	Type de procédé	Zone géographique d'approvisionnement pour les intrants, indication si réfrigération	Type d'emballage primaire
	Facteur d'impact	FI pour chaque ingrédient	FI moyen pour chaque type de composant	FI moyen pour chaque procédé	FI moyen par zone géographique, et selon la réfrigération	FI moyen pour l'emballage primaire et forfaitaire pour les emballages secondaires et tertiaires
Niveau 2	Information collectée	Quantité de chaque ingrédient Caractérisation de la production agricole (AB, conventionnel...)	Quantité et description précise de chaque composant	Consommations et pertes du site (eau, énergie, autres) Production du site, en quantité de matière	Distance, type de véhicules pour chaque intrant, indication si réfrigération	Poids et composition précise des emballages primaires, secondaire et tertiaires
	Facteur d'impact	FI pour chaque ingrédient, par type de production	FI moyen pour chaque composant précis	FI moyen pour chaque consommation	FI moyen par véhicule, et selon la réfrigération	FI moyen pour chaque matériau d'emballage

2) Définition des niveaux des facteurs d'impact

Les facteurs d'impact qui seront définis dans le niveau 2 seront des valeurs moyennes.

Pour le niveau 1 il a été proposé de retenir le FI du niveau 2 le plus élevé.

En effet, maintenir une donnée moyenne (de tous les types de production par exemple), intégrerait donc tous les modes de production, y compris les plus favorables à l'environnement alors même qu'ils ne sont pas mis en œuvre. L'approche moyenne sur ce niveau ne permettrait pas de valoriser les actions réellement mises en place en faveur de l'environnement.

Ce choix incite donc à passer du niveau 1 au niveau 2 pour démontrer un meilleur bilan environnemental. Mais il n'est pas discriminant pour les entreprises car les informations nécessaires pour évaluer les impacts environnementaux par le niveau 2 sont aisément accessibles pour l'industriel de rang 1.

3) Points méthodologiques non tranchés par la méthode ACV

Ces points méthodologiques sont importants car ils définissent les règles de construction de facteurs d'impacts cohérents et homogènes, selon un modèle d'évaluation des impacts de type ACV. Voici les orientations retenues.

Prise en compte de l'échelle de temps

Il sera tenu compte du moment d'émission pour les émissions de CO₂ issues de la biomasse afin de pouvoir justifier le phénomène de stockage de carbone biomasse dans les biens à durée de vie supérieure à 1 an.

Prise en compte du carbone biogénique

Le carbone biogénique (biomasse, capté par la biomasse ou émis lors d'un processus de décomposition naturelle ou de combustion de cette biomasse) sera comptabilisé sur l'ensemble du cycle de vie à la captation et à l'émission.

Critères de coupure

Est retenue une règle de coupure à 1% ou 5% en cumul de la masse sur les ingrédients composant le produit, sous réserve que les éléments exclus ne contribuent pas à plus de 1% ou 5% aux émissions totales.

D'autre part, les étapes suivantes sont exclues du périmètre de l'évaluation : intrants produisant l'énergie humaine des travailleurs, transports des salariés jusqu'à leur travail et intrants produisant l'énergie d'un service animal.

Choix du mix électrique

Est retenu le mix électrique moyen national par défaut, avec la possibilité d'utiliser un mix attributionnel corrigé en fonction des périodes de consommation quand cela est pertinent.

Règle d'allocation des bénéfices du recyclage

Pas de positionnement, dans l'attente de l'avancement de travaux internationaux, sur le plastique en particulier.

Transport des produits

Il sera pris en compte selon la pratique usuelle dans les ACV, c'est-à-dire en observant si le caractère limitant du transport est la masse ou le volume transporté, ceci afin d'allouer les impacts de la consommation de carburant aux unités de masse ou de volume transportées.

Les autres paramètres de modélisation sont : le mode de transport, la distance de transport, le taux de chargement et le taux de retour à vide.

Transport des produits par le consommateur

Il a été décidé de ne pas inclure cette phase dans l'indicateur d'impact environnemental, mais de déporter l'information afin que le consommateur puisse obtenir un signal clair qui ne soit pas lissé et masqué dans l'information globale. Toutefois cette information devra être concomitante de celle, plus générale, portant sur l'impact environnemental des produits.

Utilisation des produits

L'utilisation des produits par le consommateur sera étudiée, sur la base des comportements moyens, dans la 2^{ème} phase afin d'évaluer la pertinence de l'intégrer dans l'information destinée au consommateur de manière intégrée ou de manière déportée. Dans tous les cas, la phase d'utilisation et de fin de vie du produit sera prise en compte

Allocation des impacts entre coproduits

Les règles d'allocation seront définies au cas par cas, selon les catégories de produits tout en respectant la hiérarchie suivante :

- Identification par processus distincts
- Expansion des frontières
- Relations physiques
- Relation économique

NB : des règles différentes peuvent être appliquées à différentes étapes du cycle de vie.

Energie renouvelable

Une modélisation spécifique doit être appliquée lorsque la ressource renouvelable est disponible en quantité limitée et donc que différentes utilisations sont en compétition. Dans ce cas, il convient de :

- Identifier précisément le caractère limité de la ressource
- Définir des scénarios de substitution pour les ressources disponibles en quantité limitée
- Utiliser des facteurs d'impacts construits spécifiquement sur ces bases

Concernant l'électricité verte, les bénéfices de la consommation de ce type d'électricité ne doivent être comptabilisés que si le caractère additionnel de cette consommation est prouvé et qu'il n'y a pas de double comptage (c'est-à-dire, si l'électricité renouvelable consommée n'est pas prélevée sur le mix national).

Impacts dus aux changements directs d'affectation du sol

Ces impacts seront pris en compte sur la base des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Biodiversité

Actuellement, il n'existe pas de méthodologie ni d'indicateur pour évaluer l'impact des produits sur la biodiversité. Les travaux internationaux devront être suivis.

Prélèvement et restitution de l'eau

Seront pris en compte les usages consommateurs nets d'eau, en intégrant dans la mesure du possible les régions d'extraction dont les situations vis-à-vis du stress hydrique, et donc des prélèvements d'eau, sont différentes.

Les impacts liés à la restitution d'eau seront également pris en compte, en fonction des émissions générées par le traitement de l'eau et des émissions rejetées par rapport à la charge de l'eau prélevée.

Modélisation de la phase de distribution

Une modélisation des impacts moyens de la phase de distribution devra être réalisée et exploitée en vue de l'affichage, pour tous les produits, que ceux-ci soient en marque nationale ou en marque distributeur. Les enseignes pourront néanmoins communiquer distinctement sur leurs performances environnementales spécifiques par rapport à cette moyenne.

ANNEXE 3 : Présentation méthode pour prise en compte surface de biodiversité équivalente pour les exploitations agricoles (GT1 restreint)



GT1 restreint – Biodiversité

Tableau 1 : Equivalence entre la surface infrastructures agro-écologiques et les équivalences de surfaces de biodiversité

Type de surface de biodiversité (infrastructures agro-écologiques)	Surface en ha, m linéaire ou m ²	Equivalence envisagée en ha
Prairies permanentes	1	1
Bandes enherbées	1	1
Landes, parcours, alpages, estives	1	1
PP, landes, parcours, alpages, estives situées en Natura 2000	1	2
Prairies humides, prairies littorales	1	1
Vergers haute-tige	1	5
Tourbières	1	20
Surfaces herbacées mises en défens*	100	1
Haies	100 m	1
Alignements d'arbres	1000m	1
Arbres isolés	200 arbres	1
Lisières de bois et bosquets	100 m	1
Fossés, cours d'eau, béalières 1 mètre linéaire = 10 m ² de SB 1 ha de SB = 1 km de fossés	1000m	1
Mares, lavognes	125m ²	1
Murets, terrasses à murets,	200m	1

Présentation GT5 "Maroquinerie, chaussures" – T.Poncet (CTC)